

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION
SEANCE DU 09 MAI 2019**

L'an deux mille dix neuf le 9 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY
Mmes Françoise POIRIER – Joëlle BAREILLE
Mrs Denis BOSSARD – Stéphane DACHARY - Pierre-Yves FONTAINE –
Maurice LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

EXCUSES : Thierry GALLET

Secrétaire de séance : Sandrine BARDERY

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 avril 2019

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent favorablement le CR du 3 avril 2019.

II- Délibération pour solliciter une subvention départementale pour la voirie

L'appel d'offre travaux de voiries communales dans le cadre d'un groupement de commandes pour l'année 2019 est lancé. La date limite de réception des offres étant fixée au mardi 21 mai 2019 à 16h.

Délibération prise pour demander une nouvelle aide au conseil départemental. En 2019, un montant de 19 585 € permet d'obtenir une subvention maximale de 7 834 €.

Elargissement de la route menant à Montestrucq. Après discussion avec le président de la CCLO, Mr Le Maire demande verbalement une répartition 2/3 pour la CCLO, 1/3 pour la commune de l'Hôpital d'Orion, qu'il fait suivre d'un courrier lu au conseil municipal ce jour. Cette répartition semble équitable car ce chemin mitoyen dessert principalement des foyers de Montestrucq. De plus la commune de L'Hôpital d'Orion a déjà intégralement financé la pose d'enrobé sur la partie mitoyenne du chemin Vispalie.

En date du 15 avril 2019, subvention de 8 937,60 € accordée par arrêté préfectoral suite aux dégradations engendrées par les inondations de juin 2018 soit 38% appliqué à une dépense subventionnable de 23 500 € qui vient s'ajouter aux 9 678 € accordé par le Conseil Départemental. Reste la subvention du Conseil Régional à percevoir. Une relance a été établie auprès de Denise SAINT PE conseillère régionale.

La sécurisation de la route par pose de bordure le long de la RD 23 face à l'église est en cours d'étude par le CD64.

III- Projet de convention de mutualisation entre la CC du Béarn des Gaves et la commune concernant le Syndicat Mixte la Fibre 64

La présente convention vise à identifier les prestations que l'EPCI effectuera, le cas échéant en s'appuyant sur le Syndicat Mixte la Fibre64, au profit de chaque commune et à en déterminer le financement. La mutualisation permettra de déployer des outils et ressources répondant aux objectifs politiques et aux compétences des collectivités et contribuant à leur réalisation.

La CCBG met les services fonctionnels listés ci-dessous, fournis et réalisés par le SM La Fibre 64, à disposition de la commune de L'HOPITAL D'ORION

- Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- Mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de marchés publics www.eadministration64.fr ;
- Mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés sur la plateforme www.eadministration64.fr.

Le département s'engage à prendre en charge 51% du coût des services, les 49% restants étant supportés par l'ensemble des EPCI membres du SMO. La CCBG va verser une contribution au syndicat mixte, estimée à 6 077,70 € pour l'année 2019. Les communes membres du territoire, désireuses de bénéficier des prestations, accéderont à ces dernières gratuitement.

IV- PREPARATION DES ELECTIONS EUROPEENNES du 26 mai 2019

Informations générales sur ce scrutin lues par Mr Le Maire :

- 34 listes prévues.
- Les panneaux d'affichages doivent permettre l'affichage de toutes les listes, mis en place dès lundi 13 mai.
- Elections de 8h00 à 18h00 le 26 mai 2019.

Distribution des nouvelles cartes électorales aux électeurs, la poste distribuera les cartes à raison de 0,05 € par enveloppe.

V- QUESTIONS DIVERSES

- **Fête des mères et des pères** : le dimanche 16 juin. Des invitations seront envoyées à l'ensemble des foyers de la commune.
- **Repas du CM avec les conjoints** : le dimanche 23 juin à 12h chez Claverie à Audaux.
- **Carte communale** : la réunion PPA (Personnes Publiques Associées) initialement prévue avec le Conseil Municipal a eu lieu à la mairie début avril entre le cabinet d'étude, Mr le Maire, son premier adjoint, la DDTM, la chambre d'agriculture, le président du SPANC, SIAEP et CCBG, un technicien du CD64, un technicien du SPANC, les pompiers.

Le cabinet d'étude et la DDTM ont demandé que seul le 1^{er} adjoint devait accompagner Mr le Maire lors de cette réunion. Mr le Maire a expliqué à l'assemblée ses motivations pour élaborer la carte communale, démographie décroissante (moins 30 habitants en dix ans), école en sursis, zone inondable dans le village. A la demande de la chambre d'agriculture, les zones ARGAUD, MARGES et extrémités du chemin BOUCAU ont été exclues. Suite aux remarques le plan de zonage a été modifié par Artélia et est présenté au CM. 26 lots sont ainsi proposés au lieu de 33.

La prochaine étape consiste à consulter officiellement les différentes instances :

- Autorité environnementale dans le cadre de l'évaluation environnementale. Un écologue va réaliser un inventaire des habitats naturels présents au niveau des secteurs proposés à l'ouverture à l'urbanisation.
- Chambre d'agriculture
- Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
- Direction Départementales des Territoires

Sandrine BARDERY, la deuxième adjointe fait part de son regret de ne pas avoir été invitée malgré sa demande. Elle réaffirme son désaccord avec le nombre de terrains à bâtir proposés en précisant que la pression sur le foncier agricole ou forestier est un danger pour l'équilibre rural et écologique. Elle constate que les vingtaines de maisons secondaires inhabitées une grande partie de l'année sont autant de logements manquants sur la commune et demande que cette question soit traitée lors d'un prochain conseil.

- **DETR logement communal** : la commission chargée de l'examen des demandes DETR a validé pour ce dossier un montant de 30 400 € de subvention, représentant 20 % de la dépense éligible.
- **Arrêt WiMAX** : un foyer de la commune est concerné par l'arrêt du WiMAX effectif en date du 11 juin 2019. La mairie aurait dû être informée de cette procédure afin de trouver une solution de remplacement en concertation avec La Fibre 64. Or ce foyer bien que sur L'HOPITAL D'ORION est adressé sur LANNEPLAA.

Mr le Maire a sollicité La Fibre 64 et un RDV avec un responsable du syndicat a eu lieu chez Mme Kitty DE BRUIN afin de trouver une solution de remplacement.

La séance est levée à 23h10.